

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Dans le cadre du PLUi, Argentan Intercom vous invite

à une **réunion publique**



Argentan
INTERCOM

sur la phase **règlement et zonage** du PLUi

Le **règlement écrit** et le **plan de zonage** vous seront présentés. Il s'agit de la traduction du projet d'aménagement et développement durable (PADD) par des règles d'utilisation et d'occupation du sol (constructibilité d'un terrain, règles applicables pour construire, rénover, agrandir, etc.) pour chaque zone définie : zone urbaine, zone à urbaniser, zone agricole et zone naturelle.

Un **règlement local de publicité** (règlement spécifique aux enseignes et publicités) est également en cours d'élaboration. Il sera présenté lors de la réunion.

à Argentan

Mardi 16 décembre 2014 – 18h00

salle de réunion du rez-de-chaussée
de la Maison des Entreprises et des Territoires

Maison des Entreprises et des Territoires
12 Route de Sées
61200 Argentan

3^{ème} série de réunions publiques

Organisée sur les 5 secteurs de la communauté de communes Argentan Intercom